



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du Conseil Municipal du Mardi 11 Février 2025

Affaire n° 17 – Délibération N° 2025-02/016

**Organisation du CARNAVAL 2025 « MAS en Riviera » de Saint-François - Parade Nocturne du Lundi Gras.**

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

		Nombre de Conseillers en exercice : 33			
		PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
		21	05	04	03
		Nombre de Conseillers votants : 26			
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme CAMIER Barbara	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 <sup>ème</sup> Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS		
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal				x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x	
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON		
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. HIRA René	Conseiller Municipal				x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal				x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL		

Envoyé en préfecture le 18/02/2025  
 Reçu en préfecture le 18/02/2025  
 Publié le 19/02/2025  
 ID : 971-219711256-20250212-456-DE

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Le Lundi 03 Mars au soir, «Lundi Gras», les carnavaliers de la Guadeloupe convergeront vers la commune de Saint-François aux cotés des MATAMBA et YO MIN'M, les groupes historiques de la Commune dans le cadre du défilé rituel organisé par le comité carnavalesque «KANNAVAL 118» en collaboration avec la ville de Saint-François et le concours de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant (OTI).

Ainsi, dans le cadre de l'organisation du carnaval de la Riviera du Levant 2025 sous la marque de territoire «MAS en Riviera», il est proposé la mise en place d'un partenariat qui se traduit par la signature d'une convention tripartite entre la Commune de Saint-François, l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant et le comité carnavalesque «KANNAVAL 118» avec pour objet l'organisation de la parade nocturne du Lundi-Gras.

Cette convention tripartite permet aux parties d'encadrer leur collaboration en définissant leurs engagements respectifs, les modalités financières, les mécanismes de contrôle et les responsabilités conformément aux lois et règlement en vigueur.

Elle a pour objet de définir :

- 1) Les modalités de collaboration entre la Commune, l'OTI et le comité carnavalesque pour organiser le Carnaval ;
- 2) Les responsabilités spécifiques de chaque partie, notamment en matière de financement, de contrôle et de promotion ;
- 3) Les mécanismes de résilience et de recours en cas de manquement.

Le Maire informe qu'une subvention d'un montant de 65 000,00 € sera allouée par l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant, au comité « KANNAVAL 118 » en quatre tranches de 25 % selon les étapes suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement : Après signature de la convention tripartite et validation des documents obligatoires ;
- 2<sup>ème</sup> versement : Après transmission du premier bilan d'avancement ;
- 3<sup>ème</sup> versement : Après validation des actions majeures organisées ;
- 4<sup>ème</sup> versement : Après réception du rapport final et du bilan financier.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention tripartite afin de permettre à l'Office de verser directement la subvention d'un montant de 65 000,00 € au comité « KANNAVAL 118 » aux conditions susvisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu la loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu l'ordonnance du 23 Septembre 1958 relative à la vérification de l'utilisation des subventions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention tripartite entre la Commune de Saint-François, l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant et le comité carnavalesque « KANNAVAL 118 » relative à l'organisation de la parade nocturne du Lundi-Gras ;

Considérant l'intérêt touristique, patrimonial et culturel de l'organisation d'une grande parade carnavalesque à Saint-François pour le lundi Gras ;

Considérant l'attachement de la population à cette manifestation ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour, 1 abstention «DAIJARDIN») :**

**Article 1<sup>er</sup> :** DE DÉSIGNER le comité carnavalesque «KANNAVAL 118» comme entité organisatrice du défilé carnavalesque du Lundi 03 Mars 2025 «Lundi Gras», sur la commune de Saint-François en collaboration avec la commune et l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant.

**Article 2 :** D'AUTORISER le Maire à signer une convention tripartite avec l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant et le comité carnavalesque «KANNAVAL 118» pour l'organisation du CARNAVAL 2025 «MAS en Riviera» de Saint-François - Parade Nocturne du Lundi Gras.

**Article 3 :** D'INDIQUER qu'une subvention d'un montant de 65 000,00 € sera allouée par l'Office de Tourisme Intercommunal de la Riviera du Levant au comité carnavalesque «KANNAVAL 118».

**Article 4 :** DE PRECISER que cette subvention sera directement versée au comité carnavalesque «KANNAVAL 118» en quatre tranches de 25 % selon les étapes suivantes :

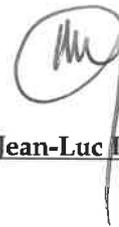
- 1<sup>er</sup> versement : Après signature de la convention tripartite et validation des documents obligatoires ;
- 2<sup>ème</sup> versement : Après transmission du premier bilan d'avancement ;
- 3<sup>ème</sup> versement : Après validation des actions majeures organisées ;
- 4<sup>ème</sup> versement : Après réception du rapport final et du bilan financier.

**Article 5 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture  
le ..... 18/02/2025 .....  
Et publication ou notification  
du ..... 19/02/2025 .....  
Affichée en Mairie, le  
..... 19/02/2025 .....

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



**Jean-Luc PERIAN.**

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 19/02/2025



ID : 971-219711256-20250212-456-DE